

Votre CPF est vide, que faire ?

Quand le montant de votre formation dépasse le budget dont vous disposez sur votre CPF, plusieurs possibilités d'abondement existent :

- si vous êtes en emploi, vous pouvez solliciter votre employeur afin qu'il "abonde" sur le reste à payer, on appelle cela la dotation employeur.
- si vous êtes inscrit à Pôle Emploi, vous pouvez solliciter un abondement par Pôle Emploi.
- d'autres abondements sont possibles en fonction des situations personnelles (Abondement accident de travail ou maladie professionnelle)
- A défaut, vous pouvez choisir de financer vous-même le reste à charge.

Ces compléments de financement sont possibles directement sur le site internet et l'application CPF. Vous pouvez découvrir ces dispositifs sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/aide/droits-et-financement>.

Si vous n'avez pas ou plus de CPF, nous vous invitons à consulter la rubrique « financer ma formation » ou vous rapprocher d'un conseiller formation du Cnam Toulouse. En effet, les conseillers en formation du Cnam Toulouse vous accompagnent dans la construction financière de votre parcours. Prenez rendez-vous dans l'[antenne Cnam](#) la plus proche de votre domicile.

Soucieux de permettre à chacun de suivre les formations du Cnam, un tarif subventionné, ouvert quel que soit votre statut et notamment aux personnes qui n'ont pas de CPF, vous est proposé, parlez-en à votre conseiller.

<https://ipst.cnam.fr/inscriptions-financement/financement/votre-cpf-est-vide-que-faire--1364284.kjsp?RH=16651437387>